

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008)*, sur des demandes approuvant :

- pour le bâtiment projeté portant le numéro 2525, rue de Rouen, des dérogations permettant la construction d'un bâtiment de plus de deux étages et qu'aucune unités de stationnement soient aménagées à l'intérieur du bâtiment, et ce, en dérogation aux articles 26 et 609.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1187400007];
- pour le bâtiment portant les numéros 1670-1672, rue Saint-Denis, une dérogation permettant l'aménagement d'un escalier d'issu extérieur qui empiète dans la marge latérale, et ce, en dérogation à l'article 370 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1186255006];
- pour le bâtiment autorisé par la résolution CA15 240482 situé sur un terrain vacant délimité par les rues De Bleury, Mayor, Balmoral et le boulevard De Maisonneuve Ouest portant le numéro 1501, rue De Bleury, des dérogations permettant une unité de chargement de petite dimension d'avoir une hauteur libre de moins de 4,3 m et une voie d'accès à une aire de chargement doit avoir une hauteur libre de moins de 4,3, et ce, en dérogation aux articles 578 et 595 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1184869007];
- pour le bâtiment portant le numéro 87, rue Ontario Ouest, une dérogation permettant l'implantation d'un équipement mécanique sur la façade Est du bâtiment, et ce, en dérogation à la norme 1 de l'article 381 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* et à l'article 6 du *Règlement modifiant le règlement sur la construction d'un atrium et sur l'occupation du bâtiment situé au 87, rue Ontario Ouest (98-176)* [1183332003].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mardi 8 mai 2018, à 18 h 30, à la salle L'Ermitage du Collège de Montréal au 3510, chemin de la Côte-des-Neiges.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Montréal, le 21 avril 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie